



Paris, le 18 mars 2010

Envoi par courriel

**BRÈVES N° 17**  
*à diffuser au sein des Unions*

**Remplacements des enseignants absents**

Le ministre de l'Éducation a confirmé qu'il allait mettre en place trois mesures pour améliorer, à la rentrée de septembre 2010, le remplacement des enseignants absents, dont le recours à des étudiants ou de jeunes retraités de l'Éducation nationale. Il a confirmé trois "pistes" qu'il avait déjà évoquées le 20 janvier. Il entend s'attaquer essentiellement aux "absences de courte durée". Il préconise que chaque académie se dote, en plus des remplaçants titulaires, d'"un vivier de remplaçants qui pourra être composé soit de jeunes retraités de l'Éducation nationale ou d'étudiants en cours de formation ou juste diplômés qui pourront subvenir à des besoins urgents". Il veut aussi "assouplir le dispositif" avec "la possibilité de faire appel à des remplacements inter académiques". Enfin, il veut donner "plus de réactivité" au système avec un responsable « remplacement » dans chaque académie et chaque établissement", de sorte que "dès le premier jour" d'absence de l'enseignant, il puisse être remplacé.

"Toutes ces mesures seront mises en oeuvre à la rentrée 2010", a souligné le Ministre, qui a réuni mardi les recteurs pour leur "fixer les grandes lignes".

La FGR (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique), s'oppose aux objectifs du Ministre : « Faire appel aux retraités quand tant de jeunes diplômés sont sans emploi, c'est une provocation. Faire appel à des étudiants sans la moindre préparation au métier, c'est irresponsable. Faire « voyager » les titulaires remplaçants encore en fonction entre plusieurs académies, c'est méprisant pour les personnels ». Pour la FGR le détricotage du service public continue. Elle appelle ses adhérents à ne pas répondre aux sollicitations qu'ils pourraient recevoir.

Pour le SE-Unsa la perspective de recourir à des étudiants ou à des retraités n'est qu'une « *rustine cache-misère* ».

Pour le SGEN-CFDT, le ministre vient de se rendre compte que les choix politiques et budgétaires du gouvernement, auquel il participe, avaient des conséquences néfastes sur le remplacement des enseignants. « Il est temps qu'il se penche vraiment sur la question du manque de postes d'enseignants. Ce serait la première solution pour éviter que des élèves restent sans professeur. Pour lui, enseigner n'est pas un métier qui s'apprend ».

Pour la FSU, « lorsque le ministre envisage de faire remplacer des enseignants par des étudiants ou des retraités, lorsque le gouvernement institutionnalise l'idée qu'enseigner relève de l'inné et peut s'apprendre sur le tas, il faudra l'expliquer aux parents d'élèves du CP qui apprennent à lire ».

.../...

La FCPE demande un enseignant devant chaque élève et que tout le monde soit traité de la même façon sur le territoire. "Nous voulons que tous les enfants soient égaux devant le service d'éducation", nous voulons un enseignement de qualité, continu, assuré par des gens formés, nous ne voulons pas de solution sparadrap", rejetant en partie les propositions du ministre sur le remplacement des enseignants. Pour elle, "des étudiants, des stagiaires ne peuvent pas faire face aux problèmes rencontrés" mais "des enseignants à la retraite peuvent peut-être aider".

La Peep s'inquiète de « l'impossibilité de pallier correctement les absences, prévues ou non, des enseignants ». "Outre les réels problèmes posés aux familles pour la prise en charge et l'accueil de leurs enfants, il est déplorable que les élèves ne reçoivent pas les enseignements auxquels ils ont droit et qu'ils soient ainsi pénalisés", poursuit-elle. Aussi, elle demande « fermement » que l'Éducation nationale puisse remplir ses obligations en matière de service public, en assurant le remplacement de tous les cours. En particulier, elle estime « urgent de créer des agences de remplacement académiques ou inter académiques permettant une gestion modernisée des ressources humaines ».

#### **Position de la Fédération des DDEN :**

**Le ministre de l'Éducation vient de confirmer qu'il souhaite que chaque académie se dote, à la rentrée de 2010, en plus des remplaçants titulaires, d'un « vivier de remplaçants qui pourra être composé soit de jeunes retraités de l'Éducation nationale ou d'étudiants en cours de formation ou juste diplômés qui pourront subvenir à des besoins urgents ».**

**La Fédération des Délégués départementaux de l'Éducation nationale réaffirme son exigence que tous les élèves confiés au service public d'Éducation aient en face d'eux, chaque jour, des enseignants formés à la pédagogie, pour garantir un enseignement normal de qualité.**

*Le Président  
Daniel Callewaert*

*Le Président délégué  
Jean-Michel Lemuet*